

FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin contre *Haemophilus influenzae* de type B (Hib) : Ce que vous devez savoir

Many vaccine information statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1. Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin anti-Hib protège contre l'infection à *Haemophilus influenzae* de type b (Hib).

Haemophilus influenzae de type b peut provoquer de nombreux types différents d'infections. Ces infections touchent généralement les enfants de moins de 5 ans mais également les adultes atteints de certaines affections médicales. Les bactéries Hib peuvent provoquer une maladie bénigne, comme des infections de l'oreille ou une bronchite, ou une maladie grave, comme des infections du sang. L'infection sévère à Hib, aussi appelée « infection invasive à Hib », nécessite un traitement à l'hôpital et peut parfois entraîner le décès.

Avant la vaccination contre l' Hib, la maladie à Hib était la première cause de méningite bactérienne chez l'enfant de moins de 5 ans aux États-Unis. La méningite est une infection des méninges et de la moelle épinière. Elle peut entraîner des dommages au cerveau et la surdité.

L'infection à Hib peut également provoquer :

- une pneumonie
- un gonflement sévère dans la gorge, rendant la respiration difficile
- des infections du sang, des articulations, des os et de la membrane cardiaque
- la mort

2. Vaccin anti-Hib

Le vaccin est administré en 3 ou 4 doses, selon la marque.

Les nourrissons reçoivent généralement leur première dose de vaccin anti-Hib à l'âge de 2 mois et terminent généralement la série d'injections à l'âge de 12 à 15 mois.

Les enfants âgés de 12 mois à 5 ans qui n'ont pas été complètement vaccinés contre Hib peuvent avoir besoin d'au moins 1 dose de vaccin anti-Hib.

Les enfants de plus de 5 ans et les adultes ne reçoivent généralement pas le vaccin anti-Hib, mais il peut être recommandé pour les enfants plus âgés ou les adultes dont la rate est endommagée ou a été retirée, y compris les personnes atteintes de drépanocytose, avant une intervention chirurgicale pour retirer la rate, ou après une greffe de moelle osseuse. Le vaccin anti-Hib peut également être recommandé pour des enfants et adolescents âgés de 5 à 18 ans infectés par le VIH.

Le vaccin anti-Hib peut être administré seul ou dans le cadre d'un vaccin combiné (un type de vaccin qui combine plus d'un vaccin en une seule injection).

Le vaccin anti-Hib peut être administré en même temps que d'autres vaccins.

3. Discuter avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection du vaccin anti-Hib**, ou a des **allergies graves mettant en jeu le pronostic vital**

Dans certains cas, votre professionnel de santé peut décider de remettre la vaccination contre Hib à une prochaine visite.

Les personnes souffrant de maladies bénignes, comme un rhume, peuvent se faire vacciner. Les personnes modérément ou gravement malades



U.S. Department of Health and Human Services
Centers for Disease Control and Prevention

doivent généralement attendre d'être guéries pour se faire vacciner contre Hib.

Votre professionnel de santé peut vous donner plus d'informations à ce sujet.

4. Risques de réaction au vaccin

- Une rougeur, une chaleur et un gonflement à l'endroit où l'injection est administrée et de la fièvre peuvent survenir après la vaccination contre Hib.

Il arrive que des personnes s'évanouissent après des actes médicaux, y compris la vaccination. Informez le professionnel de santé si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou des bourdonnements d'oreilles.

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

5. Que faire en cas de problème grave ?

Une réaction allergique peut survenir après le départ de la personne vaccinée de la clinique. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et amenez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiètent, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement ; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante www.vaers.hhs.gov ou appelez le **1-800-822-7967**.

Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; les membres du personnel du VAERS ne donnent pas d'avis médical.

6. Le Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins

Le National Vaccine Injury Compensation Program (VICP) (Programme national d'indemnisation pour les préjudices causés par les vaccins) est un programme fédéral qui a été créé pour dédommager les personnes qui pourraient avoir subi un préjudice causé par certains vaccins. Les réclamations concernant une blessure présumée ou un décès dû à la vaccination doivent être déposées dans le délai imparti, qui peut être de seulement deux ans. Consultez le site Internet du VICP à l'adresse suivante www.hrsa.gov/vaccinecompensation ou appelez le **1-800-338-2382** pour en savoir plus sur le programme et apprendre à déposer une réclamation.

7. Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (Centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
 - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante www.cdc.gov/vaccines.

Pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (Michigan Care Improvement Registry). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

